

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Réhabilitation de la piscine Aquaried de Marckolsheim et construction de deux structures artificielles d'escalade à Sundhouse et à Marckolsheim

CP/2020/009

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 127 120 € à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour la restructuration de la piscine intercommunale de Marckolsheim et la construction de deux structures artificielles d'escalade à Sundhouse et Marckolsheim par la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Communautaire du Ried de Marckolsheim, le Conseils Municipaux de Sundhouse et Marckolsheim ont approuvé le

contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud en leurs séances respectives du 28 février 2018, 7 mars 2018 et 20 décembre 2017.

Le projet d'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Marckolsheim, Sundhouse et environs, porté par la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, les Communes de Sundhouse et Marckolsheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » :
 - Améliorer l'offre en équipements sportifs pour les collégiens ;
- « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public » :
 - Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services.

RESTRUCTURATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE MARCKOLSHEIM ET CONSTRUCTION DE DEUX STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE A SUNDHOUSE ET MARCKOLSHEIM PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

Si l'ambition initiale était une simple réparation de la piscine Aquaried, les élus locaux ont souhaité procéder à des travaux de restructuration plus lourds mais aussi, avec l'appui de l'Éducation Nationale, répondre à une nouvelle demande : la pratique de l'escalade, jusqu'alors impossible dans ce périmètre géographique.

Restructuration de la piscine intercommunale Aquaried

La piscine Aquaried a été construite à Marckolsheim en 1974, dans le cadre du plan des 1 000 piscines. Elle peut accueillir jusqu'à 370 personnes en simultané en période hivernale, 500 en période estivale et est fréquentée à près de 60 % par des scolaires.

Agrandie en 1998, rénovée en 2008, cet équipement est vieillissant et le bassin sportif présente aujourd'hui des problèmes d'infiltration nécessitant des travaux d'étanchéité.

Plusieurs mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que des rénovations dans le hall d'entrée ou les douches, sont prévues.

En termes d'économies d'énergie, un système de leds est prévu pour l'éclairage et la chaudière sera aussi remplacée.

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

- Ouverture du chantier : mars 2020
- Durée des travaux : 4 mois
- Livraison de l'opération : fin juin 2020.

Aménagement de deux structures artificielles d'escalade

Avec l'appui du Département du Bas-Rhin et s'agissant d'une demande identifiée par les enseignants d'EPS, qui correspond à la fois aux programmes officiels de l'Education Nationale et qui concourt au développement des sports de nature, la Communauté de communes a étendu l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs à la réalisation et l'entretien de structures artificielles d'escalade.

A Sundhouse, la Commune a accepté la mise en place d'un mur d'escalade, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et avec le concours du Comité Départemental du Bas-Rhin de Montagne et d'Escalade, au sein de la récente extension de la salle polyvalente communale.

Une zone dite « de bloc » de 10 x 4 mètres ainsi qu'une zone « à cordes » de 20 x 8 mètres sont prévues. Les travaux sont planifiés pendant les vacances d'hiver 2020 pour

une utilisation dès le printemps 2020.

Cette structure artificielle d'escalade offrira aux professeurs d'EPS du collège du Grand Ried un troisième espace de pratique couvert et répondra ainsi parfaitement aux besoins de l'Education Nationale.

Concernant l'installation d'une structure de ce type à Marckolsheim, la Commune de Marckolsheim engage une réflexion en vue de proposer à la Communauté de communes un pan de mur vierge au sein d'un équipement municipal ou en extérieur.

A terme, une ou des association(s) pourrai(en)t se créer autour de cette pratique, avec pour objectif d'engager des activités en milieu naturel dans le sud du Bas-Rhin (site du Falkenstein à Dambach-la-Ville par exemple) ou outre-Rhin, du côté de Fribourg-en-Brisgau.

Les engagement de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Maintenir un accès gratuit à la piscine Aquaried aux collégiens issus des collèges de Marckolsheim et de Sundhouse comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport.
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, la piscine Aquaried, en cas de besoin administratif ou événementiel.
- Poursuivre sa politique volontariste autour du « savoir-nager pour tous » : enfants, collégiens, seniors...
- Réaliser la structure artificielle d'escalade à Marckolsheim lorsque la Commune aura défini son emplacement définitif.

Les engagements de la Commune de Sundhouse

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Commune de Sundhouse s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Mettre à disposition de la Communauté de communes un pan de mur laissé vierge au sein de l'extension de la salle polyvalente afin d'y implanter une structure artificielle d'escalade.
- Mettre à disposition du collège du Grand Ried, comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport :
 - Les équipements sportifs couverts, aux tarifs de location fixés par le Département pendant 15 ans, à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 ;
 - Les installations extérieures gratuitement à partir de la rentrée scolaire 2020/2021.
- Garantir au collège du Grand Ried un volume hebdomadaire de créneaux selon la convention d'utilisation dans la salle polyvalente et sur les installations extérieures. Ces créneaux répondront annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS).
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, la salle polyvalente, en cas de besoin administratif ou événementiel.
- Etudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive (notamment en cas de création d'une association d'escalade) en allongeant, si nécessaire, les plages horaires d'ouverture de la salle polyvalente, notamment en soirée et le week-end. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

Les engagements de la Commune de Marckolsheim

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Commune de Marckolsheim s'engage à proposer, le cas échéant et avant le 15 octobre 2020, à la Communauté de communes un emplacement intérieur ou extérieur afin d'y implanter une structure artificielle d'escalade, permettant la pratique sur 10 lignes de grimpe au minimum.

Les engagements du Département

Dans le cadre de la co-construction du projet, le Département du Bas-Rhin s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels aux maîtres d'ouvrages et propriétaires d'équipements durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage.
- Soutenir les acteurs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires, collèges...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur.
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim aux projets de restructuration de la piscine intercommunale Aquaried à Marckolsheim et d'aménagement d'une structure artificielle d'escalade à Sundhouse, d'un montant global de **127 120 €** selon la répartition détaillée respectivement dans chacun des plans de financement ci-après.
- Apporter, le cas échéant, une contribution financière à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au projet de création d'une structure artificielle d'escalade à Marckolsheim.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement de la restructuration de la piscine intercommunale Aquaried

Le coût de ce projet s'élève à 547 600 € HT.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes (prévisionnelles)</u>	
Travaux	450 000 €	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	416 520 €
Maîtrise d'œuvre	75 600 €	DETR	21 560 €
Contrôle technique, SPS, frais	22 000 €	Département du Bas-Rhin	109 520 €
TOTAL	547 600 €	TOTAL	547 600 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 109 520 €, soit 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 547 600 € HT.

Plan de financement pour l'aménagement d'une structure artificielle d'escalade à Sundhouse

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 88 000 € HT.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes (prévisionnelles)</u>	
Travaux	85 500 €	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	70 400 €
Ouverture des voies	2500 €	Département du Bas-Rhin	17 600 €
TOTAL	88 000 €	TOTAL	88 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 17 600 €, soit 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 88 000 € HT.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible l'AP sur (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	20 990 441,00 €	127 120,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Sud du 16 janvier 2020 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour "l'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Marckolsheim, Sundhouse et environs" ;
- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception des structures artificielles d'escalade ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, la Commune de Sundhouse et la Commune de Marckolsheim pour le projet de développement et d'attractivité « Amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Marckolsheim, Sundhouse et environs » ;
- décide d'attribuer une subvention de 109 520 € à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, soit 20% d'une dépense prévisionnelle éligible de 547 600 € HT, pour la restructuration de la piscine intercommunale Aquaried au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;
- décide d'attribuer une subvention de 17 600 € à la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, soit 20% d'une dépense prévisionnelle éligible de 88 000 € HT, pour l'aménagement d'une structure artificielle d'escalade à Sundhouse au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre la Commune de Sundhouse, la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, le collège du Grand Ried de Sundhouse et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation de la piscine

Aquaried à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, le collègue du Grand Ried de Sundhouse et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation de la piscine Aquaried à conclure entre la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim, le collègue Jean-Jacques WALTZ de Marckolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer les cinq conventions précitées.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY